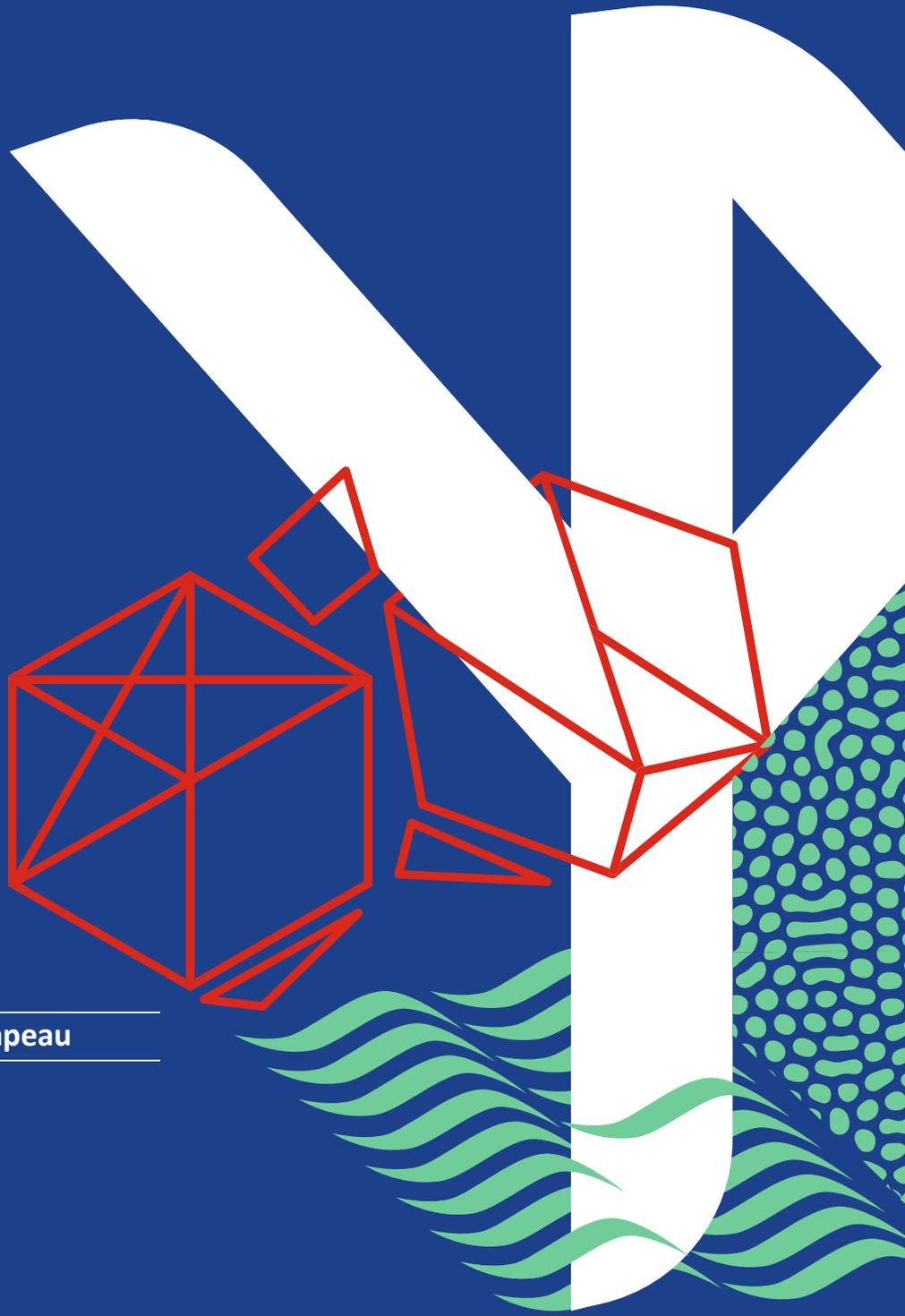


Parc
Jean-Drapeau

Opinion présentée à l'**Office de consultation publique de Montréal**

Dans le cadre du forum

Réflexion 2050



Société du parc Jean-Drapeau

Table des matières

<i>Le parc Jean-Drapeau, lieu significatif de la métropole</i>	<i>3</i>
<i>Les parcs en milieu urbain</i>	<i>5</i>
<i>La singularité du parc Jean-Drapeau.....</i>	<i>6</i>
<i>Des futurs possibles.....</i>	<i>8</i>
<i>La population.....</i>	<i>9</i>
<i>Le climat et l'environnement</i>	<i>11</i>
<i>Les inégalités sociales</i>	<i>13</i>
<i>La mobilité.....</i>	<i>15</i>
<i>Les activités</i>	<i>17</i>
<i>Les formes urbaines et l'occupation au sol.....</i>	<i>19</i>
<i>La gouvernance.....</i>	<i>22</i>
<i>La décolonisation et l'autochtonisation de l'espace public</i>	<i>23</i>
<i>L'appartenance au centre-ville et le rayonnement de Montréal</i>	<i>25</i>
<i>Le paysage nocturne et la ville</i>	<i>27</i>
<i>Notre contribution à la métropole de demain</i>	<i>28</i>

Le parc Jean-Drapeau, lieu significatif de la métropole

Face à Montréal sur le fleuve Saint-Laurent, le parc Jean-Drapeau est composé des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame et fait partie de l'arrondissement de Ville-Marie et de l'archipel d'Hochelaga. Il est situé sur un territoire ancestral autochtone représenté aujourd'hui par les Kanien'kehà:ka. Le parc Jean-Drapeau est l'un des lieux les plus significatifs de l'histoire de Montréal, comme en fait foi son site patrimonial cité. Les Iroquoiens du Saint-Laurent, les Français et les Britanniques l'ont habité avant qu'il ne devienne le premier parc public de la ville, en 1874. Mais par-dessus tout, lorsqu'on examine son histoire récente depuis le XIX^e siècle, le parc Jean-Drapeau a été fréquenté et visité par des générations de Montréalaises et de Montréalais désireux de profiter de la nature et des attributs exceptionnels du lieu, à l'écart de la ville.

La Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) est une société paramunicipale ayant pour mission de conserver, d'aménager, de mettre en valeur et de développer ce grand parc urbain public, de veiller à la saine cohabitation des activités qui s'y déroulent et d'assurer sa pérennité pour les générations actuelles et futures. La SPJD a publié en 2021 son Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement 2020-2030 pour guider l'évolution du Parc. En 2018, la Société a entre autres reçu l'appui de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) qui a consulté la population montréalaise afin de dégager les valeurs et les orientations devant servir d'assises au nouveau Plan directeur.

Par son nouveau Plan directeur, la SPJD vise à faire du parc Jean-Drapeau un parc emblématique qui sera reconnu pour la diversité des expériences individuelles et collectives qu'il offre en lien avec la nature, les paysages, l'histoire, la culture, le patrimoine et le sport. Il deviendra un laboratoire des meilleures pratiques en développement durable et un leader engagé qui sera une source de fierté pour la société montréalaise. La SPJD souhaite saisir l'occasion que représente la consultation publique du Projet de ville pour s'assurer que le parc Jean-Drapeau sera pleinement intégré dans la planification comme un grand parc urbain insulaire et durable, un laboratoire d'expérimentations et une infrastructure publique d'importance pour la métropole. La SPJD croit que le parc Jean-Drapeau représente un atout de premier ordre dans le réaménagement urbain de la ville et, de ce fait, estime qu'il est essentiel de consolider les liens, tant physiques que symboliques, entre les secteurs de la ville et l'unique grand parc urbain insulaire de la métropole.

Au cours des dernières années, la Société du parc Jean-Drapeau a réussi à :

- Développer une expertise sur les rôles, les besoins et les enjeux des parcs urbains;
- Planifier le territoire du Parc pour les dix prochaines années;
- Prendre en compte les politiques, les plans et les stratégies de la Ville de Montréal;

- Collaborer avec plusieurs partenaires, organismes et services municipaux pour alimenter la réflexion sur le devenir de la ville.

C'est dans ce contexte que la SPJD souhaite contribuer et enrichir la démarche du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 (PUM).

Les parcs en milieu urbain

Les parcs et les espaces verts, qu'ils soient de petites ou grandes tailles, jouent une multitude de rôles et ont des impacts bénéfiques sur la santé des citoyens, l'environnement et l'économie. Ils sont des éléments centraux de l'écosystème d'une ville et des lieux privilégiés pour côtoyer la nature en ville, et favorisent la biodiversité en milieu urbain tout en étant bénéfiques pour la santé et le bien-être de toutes et tous. Ces infrastructures vertes sont au cœur de la lutte aux changements climatiques et de la résilience de nos milieux de vie par la protection et l'amélioration de la biodiversité et des environnements naturels. Jouant un rôle de plus en plus important dans la vie d'un grand nombre de citoyens, les parcs ont le pouvoir de rassembler les communautés et de raviver notre relation avec la nature. En effet, la population recherche de plus en plus les parcs afin d'être active, de nouer des liens avec l'environnement, de profiter d'une programmation culturelle ou d'y passer du temps avec leurs proches. Dans les dernières années, le désir de la population à passer davantage de temps dans les parcs a considérablement augmenté. Ce constat est encore plus évident en milieu urbain en raison de l'augmentation de la population, de la pression immobilière et de la difficulté pour les villes denses d'acquérir de nouveaux terrains destinés à un usage de parc, ce qui représente des enjeux de taille pour Montréal et pour le parc Jean-Drapeau.

La question des parcs, des espaces verts et des milieux naturels doit donc se situer au centre des réflexions entourant le Projet de ville. Les parcs publics urbains sont des infrastructures vertes et bleues essentielles et contribuent pleinement au bien-être des milieux et des communautés. La métropole a besoin de ces espaces, et lorsqu'on compare Montréal à d'autres grandes villes canadiennes, on remarque une certaine carence en matière de superficies de parcs et d'espaces naturels :

- Montréal possède 1,1 hectare de zones naturelles par 1000 habitants, derrière Toronto (1,3), Calgary (3,7) et Québec (5,1);
- Montréal possède 3,7 hectares de parc par 1000 habitants, devant Toronto (2,9), mais derrière Calgary (6,7) et Québec (7,7).

Ces constats tirés du *Rapport sur les parcs urbains des amis des parcs* (juillet 2022) montrent l'importance de prioriser le déploiement des infrastructures vertes dans le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 pour répondre aux besoins tant sociaux qu'environnementaux.

La singularité du parc Jean-Drapeau

Le parc Jean-Drapeau se définit comme un parc urbain insulaire. Cette particularité en fait un lieu hors du commun et remarquable par sa symbolique et par son échelle. Il a le potentiel d'être un élément clé de l'identité du paysage métropolitain. Outre son caractère insulaire, le parc Jean-Drapeau se distingue des autres grands parcs de la Ville de Montréal par la densité d'équipements métropolitains qu'on y retrouve et qui conditionne son usage.

La démarche intégrée de consultation et de planification ayant mené à la rédaction du Plan directeur a permis de repositionner le parc Jean-Drapeau comme un acteur clé dans le développement de la ville et de s'éloigner de l'image et de l'offre exclusivement événementielle à caractère international. Ce réalignement permet de porter une attention aux besoins existants et émergents des quartiers centraux et limitrophes dont plusieurs sont en processus de planification. Ces secteurs accueilleront d'ailleurs des milliers de nouveaux résidents dans les prochaines années (Bridge-Bonaventure, Griffintown, centre-ville, Vieux-Montréal, Centre-Sud, secteur des Faubourgs : Sainte-Marie, Saint-Jacques, Hochelaga, etc.). Le parc Jean-Drapeau demeure un parc métropolitain, mais aspire à être reconnu comme un parc urbain pouvant répondre aux besoins des communautés avoisinantes.

À l'échelle des Grands Lacs

À l'instar des discussions autour du Projet de ville entamées par l'OCPM, la SPJD aborde l'importance et le rôle du Parc à l'échelle de la métropole, du quartier et du bâti. Or, le caractère insulaire du parc Jean-Drapeau nous force à regarder plus loin. En effet, situées à la rencontre de la rivière des Outaouais et du fleuve Saint-Laurent, les îles de l'archipel d'Hochelaga se trouvent au cœur du bassin versant du Saint-Laurent. Dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques, de transition écologique et de résilience des villes, il apparaît donc nécessaire de prendre en considération le contexte géographique de la région nord-américaine. La relation avec l'eau, dont le Parc et l'île de Montréal portent en partie l'identité, doit être considérée d'abord à cette échelle. L'absence de limite territoriale est une caractéristique intrinsèque à l'eau. Ainsi, les connexions écologiques et la prise en considération des aléas climatiques, comme les inondations, doivent être réfléchies d'abord à l'échelle des Grands Lacs en tenant compte du panorama d'acteurs qui s'y trouve.

À l'échelle de la métropole

Depuis un demi-siècle, les Montréalaises et les Montréalais n'entretiennent plus de relation profonde avec le fleuve alors que la population tend à rechercher un contact avec la nature dans les régions voisines. Or, il nous apparaît essentiel que le fleuve Saint-Laurent soit intégré pleinement à la planification du Plan d'urbanisme et de mobilité. Les espaces publics qui permettent cette connexion à l'eau sont en effet un atout majeur de la métropole, comme en font foi les nouvelles plages urbaines de Verdun et de l'Est. L'équipement métropolitain que

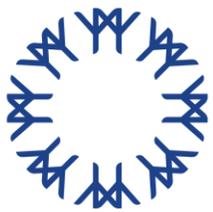
représente le parc Jean-Drapeau au milieu du fleuve doit être accessible à l'ensemble de la population, malgré son caractère insulaire et les enjeux que cela peut représenter. De nouveaux liens en mobilité durable doivent être priorités pour réduire l'utilisation des véhicules sur son territoire. De plus, il est important que le Parc soit relié aux autres secteurs de la Ville par des connexions directes et conviviales. Et il est souhaitable que ces liens se poursuivent avec l'ensemble de la communauté métropolitaine, dont l'agglomération de Longueuil. Suivant la même stratégie de connexion, les espaces naturels et verts qui sont riches en biodiversité doivent être interreliés par des corridors écologiques accessibles à toute la population. Idéalement, ces corridors seront consolidés et développés rapidement afin de renforcer le concept du réseau des grands parcs. La mobilité active et collective doit évidemment être accrue afin d'assurer cette intégration. À l'échelle métropolitaine, le Parc se positionne aussi comme un équipement métropolitain de premier plan en raison de ses installations sportives et de sa capacité d'accueil des événements à grand déploiement.

À l'échelle du quartier

Le parc Jean-Drapeau offre une variété d'espaces publics et verts, des plateaux sportifs et récréatifs et une programmation événementielle qui sont tout désignés pour les rencontres et les interactions sociales du quotidien. Par ses témoins anthropiques et sa variété de bâtiments d'intérêt légués du passé, le Parc est en mesure de répondre aux besoins actuels et futurs de la population en accueillant de nouveaux usages au sein de ses bâtiments et ses espaces. Les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame ont le potentiel de devenir un point d'ancrage et un lieu d'appartenance pour les résidentes et résidents des quartiers limitrophes. La représentation diversifiée des populations de ces mêmes quartiers est un atout indéniable pour enrichir le parc Jean-Drapeau qui aspire à devenir un lieu complet et réinventé. Toutefois, la question de l'accessibilité entre le Parc et les quartiers demeure un enjeu majeur pour la croissance de son infrastructure verte et bleue. Le Parc doit être connecté à la vie quotidienne des citoyens grâce à des liens directs et efficaces qui facilitent la mobilité active.

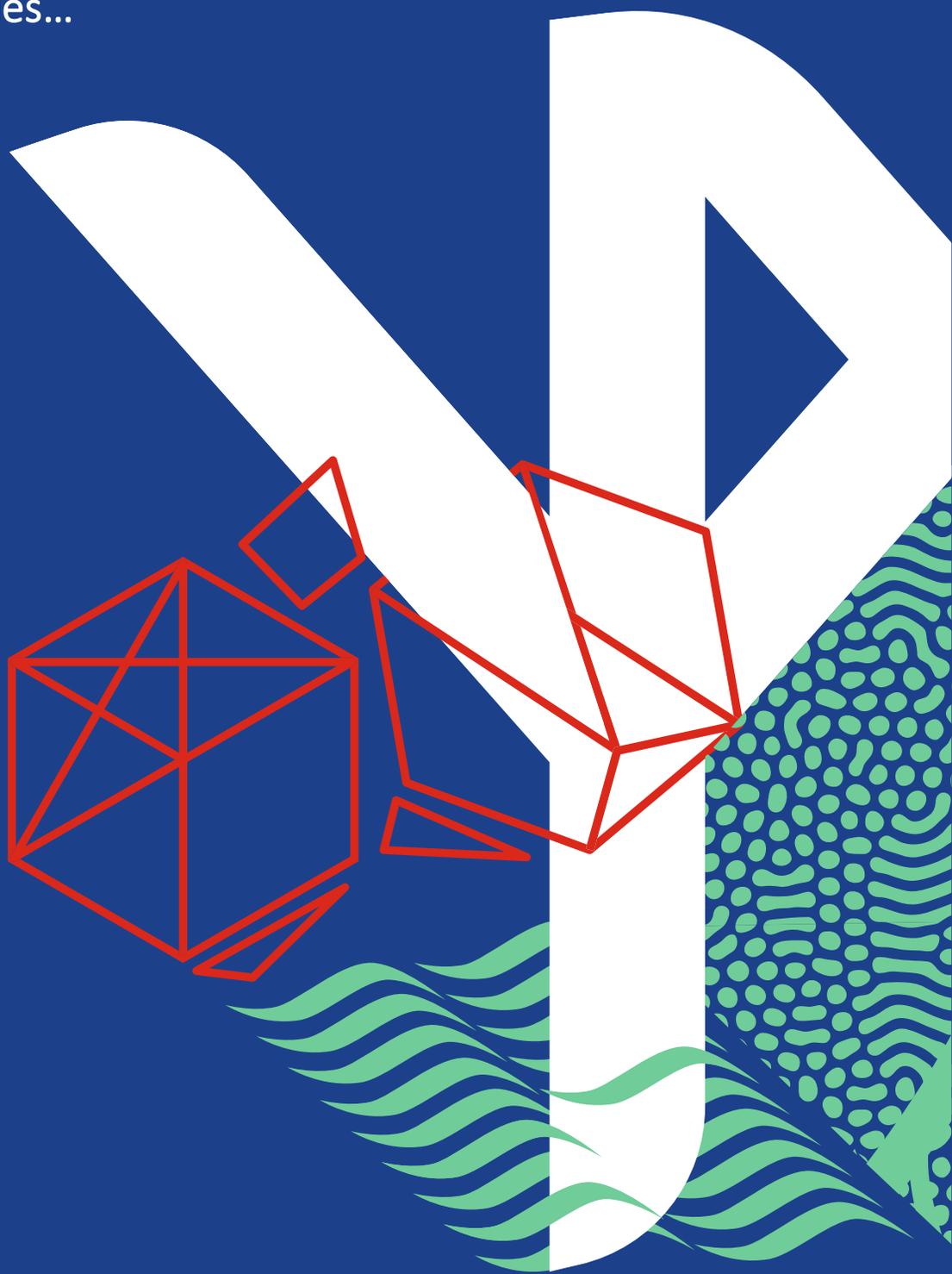
À l'échelle du bâti

Le parc Jean-Drapeau possède un corpus de 65 bâtiments répartis sur les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame. Plusieurs d'entre eux sont actuellement inaccessibles au public et sont en attente d'une vocation qui saura répondre aux besoins de la communauté. En plus de ponctuer le paysage, ces bâtiments ont le potentiel d'être des équipements collectifs qui enrichissent l'expérience du parc et la qualité de vie des citoyens. Comme dans les autres parcs, toutes les composantes, des paysages aménagés aux structures bâties, doivent être repensées pour répondre aux besoins évolutifs des riverains et aux défis des changements climatiques. Il va de soi que la SPJD vise, dans le cadre de la mise aux normes de son parc immobilier, les plus hauts standards en matière de transition écologique, énergétique, environnementale et sociale.



Parc
Jean-Drapeau

Des futurs possibles...



La population

La pression démographique que connaîtra la Ville de Montréal sur l'ensemble de son territoire aura une incidence directe sur les besoins en équipements collectifs et en espaces publics de proximité. Le parc Jean-Drapeau est à l'heure actuelle identifié au plan d'urbanisme de la Ville comme étant destiné aux usages suivants : grand parc, parc local, parc nature, lieu public, réserve naturelle, rives et îles publiques, golf, équipement collectif ou institutionnel, commerce ou bureau complémentaire aux installations de récréation. De son côté, le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie* souligne ses usages, ainsi que ses équipements collectifs et institutionnels : activités communautaires et socioculturelles, bibliothèque, garderie, jardin communautaire, marina, musée, parc, piscine, plage, poste de police, poste de pompier.

Les changements d'époque, la fluctuation des profils démographiques, l'évolution physique des lieux et les préoccupations sociétales transforment les besoins, les attentes et les usages en ce qui concerne les parcs publics. Les administrations municipales doivent saisir ces réalités, comprendre les continuités et les discontinuités historiques et répondre le plus adéquatement possible aux demandes issues de la société changeante. Les grands parcs ont la capacité et le devoir d'accueillir une variété de publics et de s'adapter à l'évolution de leurs besoins. Par exemple, l'organisme Park People/Amis des parcs a démontré que « grâce à des programmes novateurs et créatifs, les arts, la nourriture et la thérapie en santé mentale font leur apparition dans les parcs urbains ». En effet, « des programmes et des équipements de parc bien pensés aident les personnes âgées à rester actives physiquement et socialement. » Selon l'organisme, la mobilisation des citoyens est significative : « Les parcs sont des plateformes rassembleuses qui misent sur l'engagement communautaire et [sur] les programmes pour inviter des participants divers à s'impliquer. » Les parcs doivent demeurer des biens communs, inciter à la participation citoyenne et continuer à façonner et à refléter les valeurs sociales.

La pandémie de la COVID-19, qui frappe le monde depuis 2020, a révélé le rôle crucial des parcs et l'importance de la malléabilité et de la flexibilité de leurs espaces afin de répondre aux besoins collectifs de la population. Le repartage de l'espace et l'adaptation à de nouveaux usages, même éphémères, participent au droit d'occuper un espace public et touchent directement aux principes de justice (sociale et environnementale), d'équité, de diversité et d'inclusion (JEDI).

Dans son Plan directeur, la SPJD souhaite accueillir différents groupes de citoyens sur son territoire. Ainsi, la SPJD ambitionne de mettre en place l'ensemble des critères qui assurent la qualité du domaine public pour tous les citoyennes et citoyens, y compris ceux qui ont des limitations fonctionnelles, notamment grâce à l'application de la grille ADS+. La grille ADS+ fait référence aux motifs de discrimination (âge, sexe, conditions sociales, situation de handicap, etc.). Le but est de rendre les espaces et les infrastructures du Parc accessibles à tous.

L'augmentation annoncée de la fréquentation des parcs augmentera la pression pour offrir une diversité d'espaces répondant à une diversité de populations. Le nombre, la conception repensée, la complémentarité et l'adaptabilité deviendront des incontournables dans la création et la gestion des parcs.

À la lumière de ces constats, la SPJD recommande :

- De valoriser l'importance des parcs dans la transition socioécologique comme des lieux d'innovation et de socialisation;
- De miser sur la flexibilité et l'adaptabilité des parcs et des espaces publics afin de pallier le manque d'espace actuel et futur et l'évolution des besoins des citoyens;
- De favoriser l'élargissement de la réglementation entourant l'usage des parcs et des espaces publics afin d'offrir davantage de souplesse quant aux usages permis dans les bâtiments;
- D'adopter un réflexe d'inclusion et d'accessibilité pour l'aménagement des espaces publics;
- De réfléchir au partage et à la complémentarité des parcs à l'échelle du territoire.

Le climat et l'environnement

Le parc Jean-Drapeau fait partie du réseau des grands parcs de la Ville de Montréal et constitue un important espace vert et bleu au cœur du Saint-Laurent. Bien que la majorité du territoire des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame résulte d'ouvrages anthropiques, les écosystèmes naturels qu'on y observe contribuent à l'identité actuelle du parc. La faune et la flore y sont riches et diversifiées. Mais les changements climatiques présentent un risque accru d'événements météorologiques extrêmes, notamment en ce qui a trait aux vagues de chaleur et aux risques d'inondation. L'accroissement de la canopée et la lutte aux îlots de chaleur représentent donc des enjeux prioritaires.

Depuis l'adoption de son Plan directeur, la SPJD est appelée à se réinventer afin que son territoire devienne le grand parc insulaire durable de Montréal. Cette vision est appuyée par des expertises et une démarche complète. La stratégie mise en place inclut la naturalisation des berges, la valorisation des milieux fragiles, la restauration des communautés forestières, la complexification des strates végétales, la création d'écosystèmes et de corridors écologiques pour la faune, le verdissement d'espaces de stationnement de même que la valorisation des expériences de contact avec la nature. Pour accentuer la résilience des aménagements et des écosystèmes, la biodiversité indigène est priorisée et protégée. Au moment où nous cherchons à nous adapter aux changements climatiques et à accroître la biodiversité, il est important, comme le rappelle l'organisme Park People/Amis des parcs, de s'assurer que les parcs représentent des aires naturelles de premier plan.

À la lumière de ces constats, la SPJD recommande :

- D'adopter et d'appliquer l'approche de « ville éponge » à l'échelle du territoire, où tous les parcs jouent un rôle important dans la gestion saine et durable des eaux pluviales;
- De renforcer le concept et l'élaboration du réseau des grands parcs comme un système d'infrastructures vertes et bleues;
- De révéler la présence de l'eau en ville, par exemple en permettant de révéler certains ruisseaux canalisés afin d'offrir des liens bleus entre les parcs;
- D'élargir la notion de biodiversité aux écosystèmes aquatiques;
- D'adopter les meilleures pratiques en matière de protection des arbres en ville, par exemple dans l'élaboration de la politique de l'arbre qui contient des directives concernant la protection des racines, des cimes et des troncs durant les chantiers de construction;

- De poser des gestes concrets pour contrer la perte d'espaces protégés naturels;
- De développer une stratégie intégrée de végétalisation des berges dans un souci de favoriser la biodiversité aquatique et de protéger les écosystèmes aquatiques;
- De concevoir des corridors verts comme un élément faisant partie de la trame naturelle à l'échelle métropolitaine;
- D'intégrer et de concrétiser la Promenade fluviale du Grand Montréal de la CMM;
- De s'assurer que les parcs, les espaces verts et les espaces naturels contribuent à former des corridors écologiques reliant les habitats riches en biodiversité;
- D'évaluer les possibilités d'implanter un corridor écologique à même les aménagements des futures infrastructures urbaines et les ouvrages anthropiques comme les rues, les ponts, les grands-ensembles et les bâtiments;
- De mettre en place et de renforcer des corridors écologiques dépassant les limites administratives de Montréal;
- De miser sur les espaces verts et bleus afin de créer des liaisons entre les corridors écologiques internes et externes de Montréal, pour assurer le déplacement de la faune, la dispersion de la flore et contribuer à l'enrichissement des écosystèmes urbains;
- De se pencher sur la protection et l'aménagement des milieux humides pour la lutte aux aléas climatiques comme les vagues de chaleur et les pluies extrêmes;
- De favoriser la diversification des caractéristiques paysagères des rives.

Les inégalités sociales

La ville de Montréal se caractérise sans contredit par sa mixité sociale et communautaire. Depuis 2020, la crise sanitaire a mis en lumière de manière encore plus vive l'importance que tous aient accès à des espaces verts de qualité qui répondent à leurs besoins en matière d'activités libres, de détente et de ressourcement. Ces espaces publics doivent permettre aux individus et aux communautés de se rassembler, d'échanger et de s'engager dans la collectivité. En tant que grand parc public, le parc Jean-Drapeau est un important équipement collectif qui s'articule au réseau d'espaces verts identitaires projetés par la Ville et représente une destination proposant des expériences complémentaires à celles offertes par les parcs de proximité existants. Dans les prochaines années, le parc Jean-Drapeau souhaite accueillir sur ses deux îles une plus grande diversité communautaire. Les projets d'aménagement et de développement du nouveau Plan directeur de la SPJD visent à recréer le lien privilégié entre la population montréalaise et son premier grand parc public dans une approche inclusive.

La réduction d'inégalités sociales se traduit par la répartition et l'accessibilité des ressources à toutes et à tous, la sécurité et le sentiment de sécurité dans l'espace public et par l'accès universel des espaces publics qui forment des milieux de vie pour les communautés. Ces inégalités ne touchent pas seulement les groupes des différentes communautés culturelles. Elles concernent également les inégalités entre les hommes, les femmes et les personnes non binaires, de même que les groupes de population plus jeunes et plus âgés, ainsi que les ménages ayant des revenus modestes. Il apparaît important d'assurer un accès équitable aux espaces verts pour tous les groupes sociaux et culturels et toutes les tranches d'âge de la population montréalaise.

Le sentiment d'insécurité limite également l'accès aux espaces publics. L'aménagement des équipements collectifs et des espaces publics ainsi que les mobilisations événementielles peuvent créer et exacerber les inégalités sociales. Rappelons que les personnes ayant des limitations physiques voient leur autonomie et leur participation sociale limitées en l'absence d'aménagements universellement accessibles. Pour leur part, les ménages ayant un revenu modeste sont globalement moins motorisés que les ménages mieux nantis et les personnes qui les composent sont plus susceptibles de marcher et d'utiliser les transports en commun.

Dans le cas du parc Jean-Drapeau, les nouveaux aménagements prévus dans le Plan directeur se veulent inclusifs. L'ensemble du plan d'aménagement s'efforce de répondre à la grille ADS+ en ayant évalué les enjeux sociaux et les groupes de population à risque d'être exclus du Parc (accessibilité universelle, îlots de chaleur, transport collectif, offre de service, sécurité des femmes, groupes culturels, autochtones, etc.). La grille ADS+ réfère à l'intersectionnalité, soit la manière dont les motifs de discrimination se renforcent mutuellement (âge, sexe, conditions sociales, situation de handicap, etc.). Un meilleur contrôle de l'empreinte

événementielle, la diminution d'obstacles dans le paysage (barrières, clôtures, panneaux, etc.), la libération de plus d'espaces distincts et une meilleure connexion entre les espaces faciliteront l'occupation et l'appréciation du Parc. Il pourra ainsi remplir à nouveau un rôle démocratique dans la ville. De plus, la planification de projets, en particulier celle des parcs et des espaces publics, devrait s'appliquer à respecter les principes de justice, d'équité, de diversité et d'inclusion (JEDI).

À la lumière de ces constats, la SPJD recommande :

- Que le nouveau Plan d'urbanisme et de mobilité fasse la promotion de la mixité pour favoriser une plus grande inclusion sociale, une diversité culturelle dans la ville et le développement inclusif des espaces verts, afin qu'ils soient représentatifs de la diversité montréalaise;
- Que le parc Jean-Drapeau soit considéré comme un grand parc métropolitain à proximité des grands projets de réaménagement du centre-ville afin d'assurer la justice sociale et environnementale pour la population en plus d'une accessibilité accrue au fleuve, aux équipements collectifs et aux espaces verts libres du Parc;
- Que soient développées des infrastructures qui fournissent des liens directs et sécuritaires entre le parc Jean-Drapeau et les quartiers à proximité pour faciliter l'accessibilité à pied et à vélo.

La mobilité

Le caractère insulaire du parc Jean-Drapeau constitue sa spécificité et son unicité par rapport aux autres grands parcs montréalais. Il comporte toutefois certains inconvénients, notamment au chapitre de la mobilité. Si son insularité lui procure des qualités paysagères indéniables, le parc souffre d'une forme d'isolement par rapport aux quartiers centraux. Le site est accessible par cinq points d'entrée, soit la station de métro Jean-Drapeau, le quai de l'île Sainte-Hélène, le lien cyclable de l'écluse de Saint-Lambert et les ponts Jacques-Cartier et de la Concorde. Mais chaque lien présente son lot de défis pour les utilisateurs. Dans son Plan directeur, la SPJD entend faire de la navette fluviale un moyen de transport privilégié pour se déplacer sur le territoire du Parc, mais également dans l'archipel d'Hochelaga. Bien que souvent oublié, le caractère insulaire est aussi partagé par l'île de Montréal. Les impacts des infrastructures de mobilité sur l'environnement urbain sont pluriels. Requestionner la mobilité permet de rendre accessible à de nouvelles vocations un nombre considérable d'espaces, comme le fera le parc Jean-Drapeau dans les prochaines années. Les transformations prévues au Plan directeur seront probantes et permettront d'éliminer plus de 80 % des stationnements du Parc alors que de nombreux espaces seront végétalisés et redonnés à la population. La diminution de l'empreinte automobile permettra également l'aménagement d'une promenade riveraine de 15 km, en plus de cinq accès directs au fleuve Saint-Laurent. À l'échelle de la ville, ces transformations changeront de manière définitive le paysage montréalais.

À la lumière de ces constats, la SPJD recommande :

- Que les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame soient reconnues comme des territoires d'expérimentations et d'innovations pour la mobilité durable, propices aux développements de nouveaux concepts comme les services et les véhicules de mobilité émergents ;
- Que la mutualisation des besoins et des infrastructures de transport soit réalisée au sein de pôles de mobilité durable intégrés;
- Que la Vision zéro et la sécurité des usagers les plus vulnérables soient priorisées, au travers d'une hiérarchie des modes;
- Que la réduction de la part modale du voiturage en solo au profit de la mobilité durable soit au centre des préoccupations grâce à des objectifs ciblés;
- Que le citoyen soit au cœur des transformations et des réflexions, en se questionnant systématiquement sur ses parcours et ses déplacements, et sur la mobilité expérientielle ;

- Que les tabliers et les espaces sous les ponts existants soient repensés et reconfigurés afin de faire place à une plus grande diversité d'usages et d'usagers en plus d'améliorer le confort des utilisateurs en toute saison;
- Que l'accessibilité universelle soit partie intégrante du réseau de transport actif et collectif de Montréal;
- Que les navettes fluviales s'intègrent dans un réseau intégré de transport collectif public permettant la multimodalité, et ce, avec une tarification unifiée;
- Qu'une liaison structurante entre les principales îles de l'archipel soit établie par transport fluvial, notamment les îles de Boucherville et l'île Sainte-Thérèse (prochainement transformée en parc accessible au public);
- D'assurer des connexions par des modes de transport actifs, quatre saisons, entre les quartiers centraux et périphériques, dont le parc Jean-Drapeau;
- De considérer des options de mobilité actives alternatives au vélo en période hivernale;
- Que la connexion entre les réseaux cyclables, notamment le réseau de la Route verte, la Trame verte et bleue du Grand Montréal ainsi que la promenade de la voie maritime du Saint-Laurent, soit assurée;
- Que la connexion des rives de part et d'autre du fleuve constitue une partie intégrante du réseau de mobilité active;
- Que des actions soient prises sur la possession automobile, l'offre de stationnement, mais aussi sur l'impact et l'empreinte des infrastructures automobiles, particulièrement en contexte insulaire;
- Que soient dépassées les limites administratives de Montréal afin de prendre en considération un réseau urbain complexe qui s'étend au-delà du fleuve;
- Que soient retirés les accès automobiles des artères qui sectionnent les grands parcs pour rétablir la priorité de ces espaces publics aux citoyens et à la nature;
- Que soit repensé le domaine public (rues, trottoirs, parcs, etc.) afin que la priorité soit accordée aux piétons.

Les activités

Par les espaces libres et les équipements collectifs qu'on y retrouve, les parcs sont des espaces flexibles appelés à évoluer avec la ville. Lieux privilégiés pour la célébration et l'expression culturelles, ce sont des espaces publics qui ont le pouvoir de se transformer en moins de 24 heures et au fil des saisons. Les réflexions proposées dans le rapport *Montréal 2050* sont l'occasion de repenser la réglementation s'appliquant aux parcs et aux bâtiments patrimoniaux qui les jalonnent. Ces réflexions devront servir à identifier les besoins de l'ensemble de la population et des groupes qui la composent. La réglementation future devra non seulement tenir compte de la programmation et de la vie de ces espaces publics, mais aussi du temps, à savoir comment un parc peut être utilisé par une diversité d'usagers et de groupes, jour et nuit, été comme hiver. En tant que lieux d'appropriation de « l'hivernalité », caractéristique propre à la métropole, les parcs et les espaces publics doivent faire l'objet d'une planification et d'aménagements qui réconcilient la population avec l'hiver et les périodes pluvieuses. Ce changement de paradigme augmentera, en parallèle, la résilience climatique des milieux.

À l'heure actuelle, le parc Jean-Drapeau est équipé d'une multitude de bâtiments répartis sur l'ensemble de son territoire. Plusieurs de ces bâtiments sont vides et pourraient avoir une nouvelle vocation. Mais la réglementation actuelle de l'arrondissement limite les possibilités d'équipement collectif pouvant prendre place dans le parc. Dans un contexte d'équipements collectifs surutilisés, la SPJD voit la possibilité d'utiliser les édifices sous-utilisés pour désengorger les équipements publics et collectifs. À l'échelle de la ville, des enjeux similaires émergent. Une majorité de grands parcs sont munis de bâtiments patrimoniaux en attente d'une vocation qui saura respecter leurs caractéristiques distinctives tout en répondant aux besoins de la population. Plusieurs grandes propriétés à caractère institutionnel sont aussi en attente d'une meilleure utilisation. Dans ces exercices de requalification, il sera nécessaire que la réglementation prenne en considération la diversité d'usagers qui pourraient occuper ces lieux d'importance.

À la lumière de ces affirmations, la SPJD recommande :

- D'utiliser le futur Plan d'urbanisme et de mobilité pour planifier le territoire en fonction de ses caractéristiques évolutives, soit la temporalité et la saisonnalité;
- D'élargir la réglementation entourant l'usage des parcs, des équipements et des bâtiments qui s'y trouvent pour donner plus de souplesse à la mission des futurs occupants des bâtiments;
- De prioriser la réhabilitation des bâtiments publics se situant dans les parcs, y compris ceux du parc Jean-Drapeau, et la définition de ses nouveaux usages;

- D'inclure les notions d'équité, de diversité et d'inclusion dans les réflexions entourant la requalification des bâtiments publics.

Les formes urbaines et l'occupation au sol

Le patrimoine bâti

La SPJD souhaite mettre en valeur tous ses patrimoines naturels et anthropiques en préservant son territoire pour les générations futures. Le parc Jean-Drapeau possède un riche patrimoine qui témoigne des différentes époques de son développement. Le caractère insulaire, les vestiges archéologiques, les bâtiments d'intérêt (témoins architecturaux significatifs), les ouvrages d'art, les tracés anciens et les toponymes sont quelques exemples illustrant la diversité des patrimoines du Parc. Comme la Ville de Montréal le mentionne, « le patrimoine apporte des bénéfices sur le plan culturel, identitaire, touristique et économique. Il est une force active et positive dans la ville, un élément d'identification et d'originalité, de fierté et de mobilisation. Il est impératif de faire preuve de créativité afin de concilier mise en valeur du patrimoine et transition écologique. »

Mais la SPJD fait face à d'importants défis afin d'assurer la pérennité des éléments patrimoniaux dont elle est fiduciaire. Certains éléments de valeur patrimoniale sont laissés à l'abandon faute de financement adéquat et de fonctions associées à ces édifices alors que d'autres se situent dans un contexte décousu ne les mettant pas en valeur. De plus, l'absence d'une vision intégrée de conservation et de mise en valeur du patrimoine de l'Expo (qui inclut la Cité du Havre, le Casino et La Ronde) rend plus difficiles la protection et l'interprétation cohérentes de cet important legs de l'époque moderne. La SPJD souhaite se positionner comme leader en matière de conservation patrimoniale, particulièrement en ce qui a trait au patrimoine moderne de l'Expo 67 dans son ensemble.

À la lumière de ces constats, la SPJD recommande :

De réfléchir à l'adoption d'une vision intégrée de conservation, de mise en valeur et de commémoration du patrimoine qui inclut les grands événements et les projets de planification comme l'Expo 67.

Le patrimoine paysager

La protection des vues vers et depuis le mont Royal a été un élément fort du dernier plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. Aujourd'hui, la densification change le visage de la ville, notamment avec l'érection de nouvelles tours autour de la montagne. Les îles du parc Jean-Drapeau forment la dernière ligne de front sur la ville. Ces vues significatives vers et depuis le mont Royal doivent être préservées. Compte tenu des dynamiques de densification appelées à s'intensifier, il apparaît nécessaire d'encadrer les projets de construction à venir qui composeront le nouveau front de fleuve et la nouvelle silhouette de la ville de manière à bonifier l'expérience paysagère du fleuve Saint-Laurent et du mont Royal, qui sont des images de marque de Montréal. Les vues à partir du parc Jean-Drapeau vers les éléments architecturaux

emblématiques de Montréal et les vues du centre-ville vers le fleuve doivent être protégées. De plus, l'accès physique et la dynamique visuelle entre les rives du Vieux-Montréal, des Faubourgs et le parc Jean-Drapeau doivent être mis en valeur le long de ces rives respectives au bénéfice de la population.

À la lumière de ces constats, la SPJD recommande :

- D'aborder la gestion de la densification, du développement du centre-ville et du panorama montréalais par une approche paysagère;
- De conceptualiser le paysage comme un tout qui intègre les connexions physiques et visuelles vers le fleuve et la naturalisation des rives;
- D'optimiser la mise en valeur de la relation historique entre le parc du Mont-Royal et le parc Jean-Drapeau, dans la continuité de la promenade Fleuve-Montagne;
- De miser sur la diversification des connexions physiques et visuelles avec le fleuve.

L'importance des espaces libres

Le contexte de densification précédemment évoqué met de l'avant un enjeu déterminant pour les villes, et l'importance des espaces vides et libres. Le Plan d'urbanisme et de mobilité de 2050 est l'occasion de se pencher sur le futur de ces espaces, notamment les stationnements de surface. Une forte densification jumelée à une déficience en espaces verts créera une pression d'utilisation sur ceux déjà existants, comme cela fut constaté dans plusieurs grands parcs urbains pendant la pandémie. En revanche, une densification réfléchie avec une présence d'espaces verts et publics permettra leur optimisation.

L'espace non défini, libre d'occupation, offre un bon potentiel pour participer au développement de la ville. Ces lieux vides ont une facilité d'appropriation et participent au sentiment d'appartenance des communautés. Le vide est un espace sous-utilisé ayant perdu sa fonction ou un espace non utilisé qui pourrait, demain, être investi. Cependant, le vide peut également être souhaité pour mettre en valeur les espaces, entre autres pour créer un lieu de passage et de rencontre. Considérer ces espaces vides dans l'aménagement d'un territoire, c'est développer une opportunité pour améliorer la vie des habitants. Ces espaces vides et libres (sous-utilisés et méconnus) sont abondants au parc Jean-Drapeau. Le Plan directeur vise à offrir à la population des lieux de rencontre de qualité. La réhabilitation de la Place des Nations, de la plaine des Jeux, du parterre Notre-Dame ou encore les nombreux espaces de stationnements (comme le vaste stationnement P8 face au Vieux-Montréal) sont des occasions pour la Ville de Montréal de miser sur des lieux sous-valorisés pour susciter un sentiment d'appartenance auprès des citoyens.

À la lumière de ces constats, la SPJD recommande :

- Que soit reconnue l'importance des espaces libres et des espaces vides comme des lieux d'expression et d'émergence du sentiment de communauté;
- Que les espaces vides soient l'objet d'une planification intégrée à l'échelle de la ville, au même titre que les bâtiments et les infrastructures.

La gouvernance

Pour réaliser l'ambition du parc Jean-Drapeau de devenir un grand parc urbain qui améliore la qualité de vie de la communauté et qui rayonne au-delà de son territoire, la SPJD compte sur un plan de mise en œuvre destiné à intégrer la gouvernance ouverte au sein de ses pratiques et à instaurer un modèle d'affaires innovant qui réponde à son engagement en faveur de l'aménagement, de l'environnement et du vivre-ensemble. Pour y parvenir, la SPJD voit à inclure d'autres acteurs dans l'écosystème du parc Jean-Drapeau, tout en assurant un cadre de gouvernance basé sur une culture d'ouverture, de partenariat, de responsabilité partagée et de transparence. En se dotant de mécanismes de gouvernance ouverte, la Société se donne la capacité de rallier la communauté autour d'un sentiment d'appartenance et d'obtenir de sa part un engagement fort grâce à une contribution collective significative. Ce lien étroit tissé avec la population sera garant du respect de l'intérêt public dans les décisions prises par la Société et assurera la pérennité de la vision portée par le Plan directeur. Cette gouvernance ouverte se concrétise dans la création du Campus de la transition écologique, un pôle d'innovation et d'éducation dans les domaines de la transition écologique et de la résilience. En partenariat avec l'écosystème professionnel montréalais, sa mission consiste à rassembler une communauté œuvrant dans les domaines de la recherche, de l'innovation, de l'engagement des citoyens et des changements en matière de comportements.

À la lumière de ces affirmations, la SPJD recommande :

- Que le Laboratoire des innovations pour la transition écologique proposé dans le Projet de ville prenne en considération les savoirs et l'expertise développés par le Campus de la transition écologique sur le territoire du parc Jean-Drapeau;
- Que soit adopté un modèle de gouvernance ouverte et décentralisée, un cadre qui favorise l'unicité (patrimoine, caractère) de chaque espace, comme le parc Jean-Drapeau;
- Que soient optimisés et mutualisés les installations et les équipements du parc Jean-Drapeau dans un esprit de collaboration avec d'autres parcs, lieux et organismes.

En plus de la section *Des futurs possibles* du Projet de ville, la SPJD pense que de nouvelles thématiques doivent faire partie de la présente réflexion sur le territoire montréalais.

La décolonisation et l'autochtonisation de l'espace public

Comme le mentionne l'organisme Park People/Amis des parcs, les parcs peuvent devenir des exemples parfaits de décolonisation de l'espace public. Ils sont des espaces ouverts et accessibles qui agissent comme lieux de rassemblement et d'échange. Le caractère public des parcs urbains fait de ces endroits des lieux propices à l'apprentissage, au réapprentissage et au partage interculturel et intergénérationnel.

Dans un contexte d'actualité où l'histoire des territoires est appelée à être révisée et corrigée de manière inclusive, le gouvernement du Canada s'est engagé à renouveler la relation de nation à nation avec les peuples autochtones, fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat. Malgré une population autochtone diversifiée, Montréal n'a que très peu d'éléments visibles faisant écho aux cultures et symboles autochtones. C'est dans ce contexte qu'il est nécessaire de porter des initiatives qui visent à valoriser une diversité de peuples, de cultures et à adopter un réflexe autochtone. L'adoption d'un réflexe autochtone désigne la prise en considération systématique du point de vue des Premiers Peuples dans la fabrication de la ville. La Société du parc Jean-Drapeau a fait de la réconciliation une orientation stratégique de son Plan directeur et travaille à travers ses Lignes directrices de design autochtone à faire du parc un lieu clé promouvant la vérité et la réconciliation.

À la lumière de ces constats, la SPJD recommande :

- D'intégrer la question de la réconciliation, de la décolonisation, de l'autochtonisation de la ville et du rayonnement des peuples autochtones dans le futur Plan d'urbanisme et de mobilité;
- D'identifier les lieux ayant ou ayant eu une signification particulière pour les Autochtones, les cartographier et les prioriser dans la planification;
- D'élaborer des paramètres permettant d'autochtoniser le territoire en privilégiant les lieux significatifs, les parcs, les rives et le fleuve;
- D'assurer la participation des peuples autochtones dans le processus décisionnel entourant la gestion et la conservation des lieux qui constituent des territoires ancestraux;
- D'assurer l'inclusion, le partage culturel et la reconnaissance des Autochtones dans l'espace urbain;
- De valoriser les cultures et les pratiques autochtones dans la ville.

Note : L'ensemble de ces propositions doivent se faire dans un esprit de collaboration et de dialogue avec les communautés autochtones, particulièrement la communauté Kanien'kehá:ka (Mohawk), gardiens reconnus des terres et des eaux étant donné que l'île de Montréal (Tiohti:áke) fait partie de leur territoire traditionnel.

L'appartenance au centre-ville et le rayonnement de Montréal

À l'échelle internationale, les parcs urbains jouent un rôle majeur dans le rayonnement des grandes villes : Central Park à New York, Stanley Park à Vancouver, Vondelpark à Amsterdam, Millennium Park à Chicago, etc. Force est de constater que les grands parcs sont des alliés du développement des villes. Comme l'indique la Stratégie centre-ville 2022-2030, le parc Jean-Drapeau fait partie intégrante du centre-ville de la métropole et constitue une force unique. Or, aucune mention du parc Jean-Drapeau ne figure dans la Stratégie. Il apparaît important de réfléchir davantage au positionnement des grands parcs par rapport au centre-ville. Le rayonnement de ces espaces est fondamental pour le citoyen tout comme pour le rayonnement international de la Ville. À ce titre, il faut évaluer les possibilités d'octroyer un statut particulier au parc Jean-Drapeau et revoir sa réglementation afin de refléter sa mixité de vocations ou afin d'obtenir un pouvoir d'action sur des enjeux comme un accès WiFi à l'échelle du Parc.

Le parc Jean-Drapeau fait partie intégrante d'un centre-ville renouvelé. Sa proximité par métro et navette fluviale propose au citoyen, comme au visiteur, de vivre une diversité d'expériences en plus d'offrir des points de vue remarquables vers le centre-ville de Montréal. Le futur Plan d'urbanisme et de mobilité est l'occasion de concrétiser la relation fleuve-montagne en incluant un parcours qui traverse le fleuve et qui intègre le parc Jean-Drapeau, autant dans un parcours physique que symbolique. Le mont Royal et le parc Jean-Drapeau (avec sa colline) sont deux géomorphologies uniques et les deux plus anciens et grands parcs de Montréal qui méritent chacun une place unique dans le Plan d'urbanisme et de mobilité.

Le parc Jean-Drapeau est reconnu à l'échelle internationale pour son positionnement au cœur du fleuve, son héritage d'Expo 67, sa collection d'œuvres d'artistes étrangers, ses équipements sportifs de haut calibre, ses grands événements et son circuit de Formule 1. À ces caractéristiques uniques s'ajoute un parc public urbain d'exception pour ses qualités paysagères, visuelles et expérientielles. Les transformations entreprises par le Plan directeur visent à répondre aux besoins des citoyens des quartiers riverains et de la population montréalaise afin que le Parc devienne le futur élément signature de Montréal. Tout comme le parc Jean-Drapeau, l'expérience renouvelée du centre-ville mènera naturellement vers la redéfinition d'un centre-ville, plus vert, plus animé, plus durable comme un quartier de proximité, un lieu de service, de consommation et un haut lieu de culture. En outre, il s'agit d'une occasion de bâtir une relation symbiotique et synergique entre le Vieux-Montréal et le parc Jean-Drapeau en tant que destinations complémentaires qui devraient être desservies par des moyens des transports directs axés sur la mobilité active.

À la lumière de ces constats, la SPJD recommande :

- Que le futur Plan d'urbanisme et de mobilité reconnaisse le rôle des grands parcs, dont le parc Jean-Drapeau, dans le rayonnement économique de Montréal;
- Que le futur Plan d'urbanisme et de mobilité accorde, parmi les grands parcs, un statut particulier au parc Jean-Drapeau en raison de ses vocations distinctives et de son patrimoine unique;
- Que soit pressentie la création de nouveaux parcs et d'espaces verts et bleus à même le centre-ville pour contribuer à la transition écologique de la métropole;
- Que le parc Jean-Drapeau fasse une partie intégrante de la promenade Fleuve-Montagne;
- Que soit établie une connexion directe entre le Vieux-Montréal et le parc Jean-Drapeau
- Que les limites du parc Jean-Drapeau soient révisées afin de répondre davantage aux besoins des usagers du Parc.

Le paysage nocturne et la ville

Les paysages nocturnes de la ville tout comme leur mise en lumière sont des dimensions fondamentales ayant des impacts sur la perception de l'environnement, l'orientation des usagers et la sécurité en milieu urbain, en plus de contribuer à l'identité symbolique de la ville. La mise en lumière est un outil qui peut contribuer au dynamisme des milieux de vie et au renforcement du caractère des lieux, des voies et des quartiers. Comme l'énonce le diagnostic inscrit dans le plan de mise en lumière du Plan directeur du parc Jean-Drapeau, les interventions en matière d'éclairage s'adressent principalement aux automobilistes, au détriment du confort des piétons et de la mise en valeur des composantes architecturales et paysagères. Dans les dernières années, sur le territoire des îles, la mise en lumière du paysage montréalais s'est faite sans une vision cohérente et intégrée. L'illumination du pont Jacques-Cartier, de la Biosphère ou encore celle du Quartier des spectacles n'a pas fait l'objet d'un plan à l'échelle de la ville, en plus de surcharger les couleurs présentes dans le paysage. La mise en lumière doit prendre en considération l'aspect patrimonial des éléments architecturaux éclairés, l'impact sur la biodiversité en milieu urbain et faire l'objet d'une réflexion sur la pertinence d'éclairer ou non. Ces constats démontrent l'importance d'une réflexion globale du paysage nocturne de la ville, comme celle entreprise au Parc dans le Plan directeur.

À la lumière de ces constats, la SPJD recommande :

- D'intégrer la question de la mise en lumière des quartiers et des paysages montréalais au Plan d'urbanisme et de mobilité 2050;
- De développer une vision cohérente et une stratégie globale de mise en lumière intégrant l'éclairage urbain et du patrimoine architectural pour faire émerger une identité nocturne à la ville;
- De limiter les effets de l'éclairage sur l'environnement et sur la faune en intégrant des mesures comme le contrôle adaptatif;
- D'identifier des zones noires (sans mise en lumière) protégeant le ciel étoilé en privilégiant les parcs comme zones prioritaires.

Notre contribution à la métropole de demain

La Société du parc Jean-Drapeau reconnaît la qualité et l'ambition du Projet de ville. Si les recommandations font état de cette volonté, elles proposent également d'amener les réflexions entamées encore plus loin. Mais les chemins de transition élaborés dans le Projet de ville dépassent le cadre montréalais. Comme l'illustrent les enjeux relatifs à l'eau, Montréal fait partie d'un réseau hydrique à l'échelle des Grands Lacs et de l'archipel d'Hochelaga, puis s'étendant jusqu'à la péninsule gaspésienne et le golfe du Saint-Laurent, dont il faut tenir compte. La présence d'un couloir migratoire est une autre réalité à considérer dans le développement de la ville tout comme l'importance de la mise en réseau des parcs et des infrastructures vertes pour assurer l'adaptation des changements climatiques et la transition socioécologique. La décolonisation de la ville et l'autochtonisation de l'espace public sont des préoccupations grandissantes qui méritent aussi d'être inscrites dans une vision globale et une réglementation adéquate. Le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050 doit répondre aux ambitions des politiques, des stratégies et des plans adoptés récemment par la Ville de Montréal et placer l'innovation au cœur de la planification du territoire à préserver et à réinventer. Il apparaît nécessaire de retourner sur la valeur des parcs comme un bien commun pour la population et de se demander comment il est possible de répondre aux différents besoins d'une métropole qui vise à se densifier et à se verdir tout en assurant l'équité dans un contexte de changement climatique. Le parc Jean-Drapeau souhaite participer à cette transformation urbaine et paysagère ainsi qu'à la valorisation d'éléments distinctifs pour la métropole.